

# Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - DEIS Admission à la formation (cycle 2019-2021)

---

## Note d'information relative au texte de présentation personnalisé du parcours professionnel

A travers la rédaction d'un texte dactylographié de 8 à 10 pages, le candidat fera apparaître les éléments marquants et acquis de son parcours professionnel, complétés par les données relatives à son cursus de formation et ses expériences personnelles, en lien avec le projet de formation au D.E.I.S. et appuyant celui-ci. Le texte devra également présenter le projet professionnel du candidat à l'issue de la formation au D.E.I.S. et le sens de celui-ci au regard des objectifs de la formation.

Ce texte sera l'une des bases de l'entretien de sélection (l'autre étant constituée par l'analyse d'un texte d'actualité). Il devra permettre d'apprécier la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêts principaux avec les objectifs de la formation, les motivations et les argumentations qui conduisent au choix de cette formation, la capacité à se projeter dans les fonctions correspondant au référentiel du diplôme (cf. circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2006 n° DGAS/SD4A/2006/379).

Plus globalement, l'entretien devra permettre d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse, d'expression et d'argumentation du candidat ainsi que sa capacité à mener la formation à son terme, au regard des engagements personnels et professionnels.

Au niveau formel : le texte dactylographié, de 8 à 10 pages (Times New Roman, ou équivalent, corps 12, interligne 1 ½), devra être paginé et comporter sur la première page le nom et le prénom du candidat ainsi que le titre "Présentation personnalisé du parcours professionnel".

## Déroulement de l'entretien d'admission

### Deux temps structurent l'entretien d'admission :

- Un temps préparatoire individuel, d'une ½ heure durant lequel le candidat prépare la présentation orale du texte d'actualité proposé par le centre de formation.
- L'entretien, d'une durée totale de 45 mn comporte : la présentation orale de l'analyse du texte d'actualité d'une durée de 15 mn, suivie d'un temps d'échange d'une durée de 30 mn, avec les deux membres du sous-jury, sur la base du texte de présentation personnalisé du parcours professionnel du candidat.

L'épreuve est notée sur 40 (présentation du texte d'actualité sur 20 ; échange sur la base de la présentation du parcours professionnel sur 20). Les notes sont compensables entre elles sauf notes éliminatoires inférieures ou égales à 6/20.

### Commission d'admission

**A l'issue des épreuves d'admission, une commission d'admission, composée, conformément à la réglementation :**

- du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant,
- du responsable de la formation au D.E.I.S.,
- d'un responsable du Master partenaire,
- de deux représentants des secteurs professionnels,

prononce l'admission des candidats, lorsque ceux-ci obtiennent un total au moins équivalent à 20/40, sauf en cas de note éliminatoire et arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste est communiquée à la D.R.J.S.C.S.

### Communication des résultats

Le directeur de l'établissement notifie, par courrier, à chaque candidat, la décision de la commission.

### Durée de validité de la sélection

La durée de validité de la sélection est fixée à cinq ans.

### Communication du règlement d'admission

Le règlement d'admission est communiqué aux candidats par courrier lors de leur demande d'inscription.